



VILLE de CHÂTEAU-RICHER

8006, avenue Royale
Château-Richer (Québec) G0A 1N0
Tél. : 418 824-4294
Télec. : 418 824-3277
greffe@chateauricher.qc.ca
www.chateauricher.qc.ca

Séance ordinaire du 5 juillet 2021 à 19 h 30 Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Mot du maire
3. Adoption de l'ordre du jour
 - 3.1. Adoption de l'ordre du jour du 5 juillet 2021
4. Adoption des procès-verbaux
 - 4.1. Séance ordinaire du 7 juin 2021
 - 4.2. Séance extraordinaire du 28 juin 2021
5. Trésorerie (Comptes généraux et finances)
 - 5.1. Comptes généraux au 30 juin 2021 et dépôt du rapport sur les autorisations de dépenses pour la période du 1^{er} au 30 juin 2021
 - 5.2. Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales
 - 5.3. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020
 - 5.4. Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2020
 - 5.5. Période de questions relatives au rapport financier 2020
6. Suivi des dossiers
7. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement
 - 7.1. Règlement n° 593-21 modifiant le règlement n° 571-19 concernant la circulation, le stationnement et les autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité / Présentation et dépôt du projet de règlement, séance tenante
8. Service de l'urbanisme (CCU, dérogations, permis)
 - 8.1. Dépôt des comptes rendus des rencontres du CCU du 22 juin et 5 juillet 2021
 - 8.2. Rénovations et agrandissement - 7238, avenue Royale
 - 8.3. Rénovation de la marquise - 8768, avenue Royale
 - 8.4. Rénovation de la toiture - 8830, avenue Royale
 - 8.5. Rénovation de la toiture du garage détaché - 8851, avenue Royale
 - 8.6. Mur de soutènement en cour avant - 7959, avenue Royale
 - 8.7. Nouvelle clôture – 8028, avenue Royale
9. Divers
 - 9.1. Tarification de l'affichage publicitaire dans le journal municipal « La Tribune »
 - 9.2. Construction d'un lien piétonnier – Modification au plan initial
 - 9.3. Annulation de la résolution 2021-0706-105 : Octroi d'un contrat pour la construction du skatepark
 - 9.4. Développement Havre sur Saint-Laurent : Entente amendée n° 5 / Amendement afin de prolonger la date de finalisation des travaux d'asphaltage
10. Correspondance
11. Période de questions
12. Levée de la séance

** En vertu de l'article 24 du règlement no 538-18 relatif à la régie interne des séances du conseil municipal de la Ville de Château-Richer, abrogeant et remplaçant le règlement 499-16, la période de question doit se dérouler comme suit :*

Toute personne désirant s'adresser au conseil municipal doit :

- Donner son nom complet ainsi que l'adresse de son domicile;*
- Utiliser des termes polis et ne pas user de langage injurieux ou diffamatoire;*
- Soumettre sa question qui pourra, le cas échéant, être précédée d'un préambule ou d'un commentaire qui l'explique ou l'introduit.*

À moins que le président ne l'y autorise, une personne ne peut poser plus de deux (2) questions lors d'une même période de questions.

Seules sont permises les questions de nature publique concernant les affaires de la municipalité.

La période est d'une durée maximale de trente (30) minutes. Le Conseil municipal peut décider de prolonger la période de questions par période de 15 minutes.